Cercle National du Recyclage

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Validé lors de l'assemblée générale du 16 septembre 2021

***Le Cercle National du Recyclage a été créé en 1995 pour promouvoir le développement de la collecte sélective des déchets ménagers en vue de leur recyclage et aussi pour défendre l'intérêt général dans le domaine de la gestion des déchets.***

***L'action politique de l'association qui regroupe tous les maillons de la « chaîne » du recyclage se fonde sur la priorité donnée au recyclage au sein d'une gestion multi-filières. En ce sens, le Cercle National du Recyclage milite depuis près de 25 ans pour le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire.***

# ⇨ LE CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE EN QUELQUES CHIFFRES

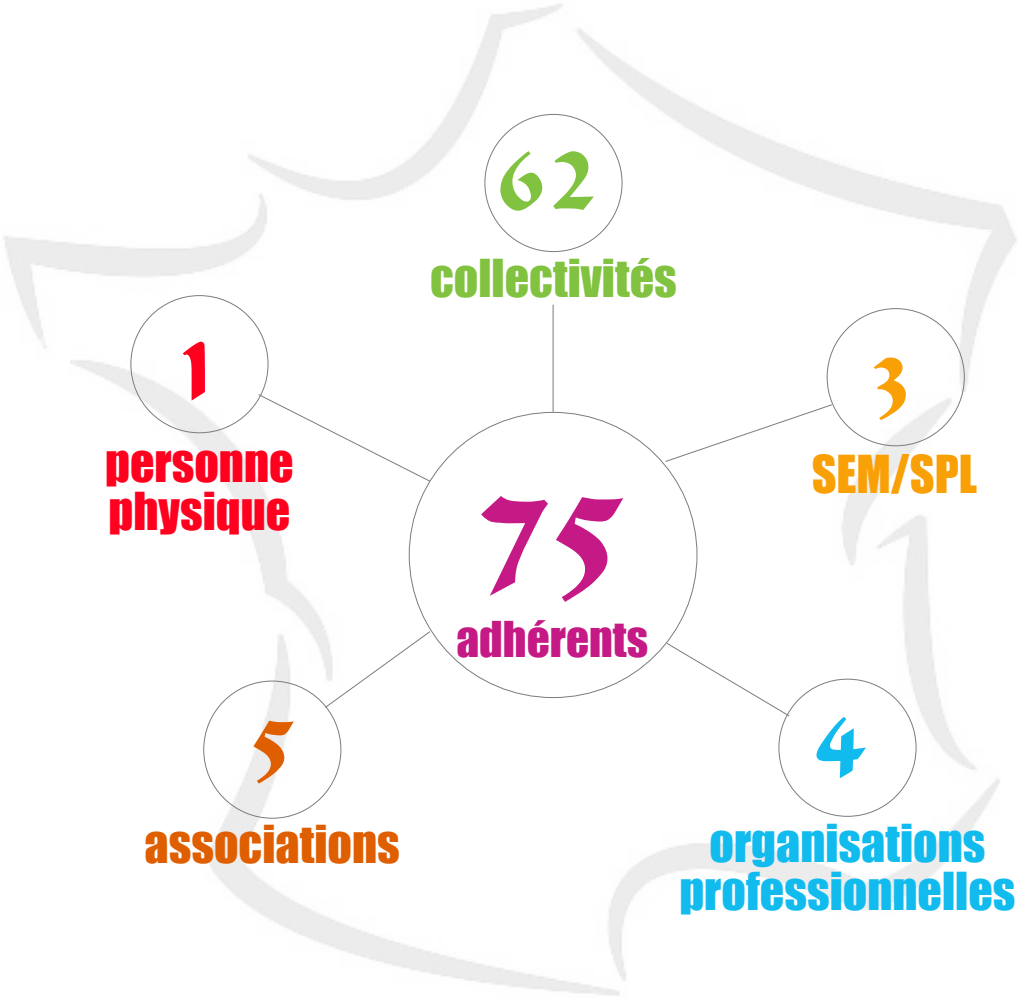


**343** contacts techniques

**120** contacts politiques

**4** salariés

# ⇨ ORGANIGRAME

## Président :

- **Jean-Patrick MASSON**,
  conseillé communautaire délégué de ***Dijon Métropole***.

## Vice-présidents :

- **Christine DE CINTRE**,
  vice-président du ***Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen - SMÉDAR*** ;
- **Pierre CHEVALIER**,
  vice-président du ***SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers*** ;
- **Arielle FRANÇOIS**,
  vice-présidente du ***Syndicat Mixte du Département de l'Oise - SMDO*** ;
- **Thierry SPAS**,
  président du **Syndicat Mixte Artois Valorisation - SMAV 62**.

## Trésorier :

- **Paul DEFFONTAINE**,
  fondateur et président du Cercle National du Recyclage de 1995 à 2012.

## Secrétaire :

- **Joël BOUCHE**,
  vice-président du ***Syndicat Mixte DECOSET***

# ⇨ ÉQUIPE

## Délégué général :

- **Bertrand BOHAIN**

## Chargées de mission :

- **Philippine DUBOIS**,
  pôle technique et relation adhérents ;
- **Delphine GOURLET**,
  pôle communication (PAO, webmaster, réseaux sociaux, relations presse,...).

## Responsable administrative et comptable :

- **Marie RODRIGUEZ**.

# ⇨ ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

**AG 2019**

L'année 2020 a été marquée par la Covid 19 et les deux confinements qui se sont déroulés du 17 mars au 11 mai puis du 30 octobre au 11 décembre obligeant le Cercle National du Recyclage à organiser son assemblée générale en visioconférence et à annuler son forum annuel.

**MAINTIENT DE L'ACTIVITÉ**

Le Cercle National du Recyclage a réussi à maintenir une forte activité grâce d'une part au télétravail mis en place pendant ces périodes et d'autre part, par un suivi important des nombreuses réunions spécifiques à la Covid organisées par le Ministère et le Comité stratégie filières. Le Cercle National du Recyclage a participé à l'ensemble des réunions « Covid » et a été un acteur important tant pour faire descendre les informations émanant du gouvernement que pour faire remonter les problématiques de terrain.

**GROUPES DE TRAVAIL**

Profitant du développement des nouveaux outils numériques, le Cercle National du Recyclage a lancé plusieurs groupes de travail, sur les nouvelles filières REP et sur les emballages et les papiers, permettant d'avoir des contacts privilégiés avec ses adhérents et pour faire le point sur ces sujets d'actualité.

**NOTE**

Le Cercle National du Recyclage a publié une note afin de démontrer que les objectifs de collecte des bouteilles de boissons en plastique étaient atteignables sans mettre en place la consigne et a commencé à émettre des propositions afin d'améliorer les performances de collecte sans attendre.

**FICHES REP**

Le Cercle National du Recyclage a lancé sa collection de fiches REP permettant de faire le point sur chacune des filières et de proposer des pistes d'amélioration. La fiche REP « emballages ménagers » a été la première à être publiée.

**CONVENTION RÉEMPLOI**

En partenariat avec le Réseau des Ressourceries et Ecosytem, le Cercle National du Recyclage a élaboré une convention type avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire pour la réutilisation des déchets collectés au sein des zones de « réemploi ».

.

# ⇨ NOMBRE D'ADHÉRENTS

L'association Cercle National du Recyclage s'est constituée en date du 12 mai 1995 et a été déclarée à la Préfecture du Nord le 7 juin 1995. L'association rassemble des collectivités locales ou leurs groupements, des fédérations professionnelles, des associations de consommateurs, de protection de l'environnement ou d'insertion sociale, des Sociétés d'Economie Mixte œuvrant dans la gestion des déchets, des Sociétés Publiques Locales et des personnes physiques associées aux travaux et à l'activité du Cercle National du Recyclage en qualité d'experts.

Au 31 décembre 2020, l'association compte :

- 62 collectivités locales ;
- 5 associations ;
- 4 fédérations professionnelles ;
- 1 Société d'Economie Mixte et 2 Sociétés Publiques Locales ;
- 1 personne physique associée aux travaux et à l'activité du Cercle National du Recyclage.

Trois adhésions ont été enregistrées en 2020 :

- Dunkerque Grand Littoral Communauté urbaine ;
- SYVADEC ;
- Saint-Louis Agglomération.

Une désadhésion a été enregistrée en 2019 :

- SIVOM de la Vallée de l'Hyères et des Sénarts.

# ⇨ VIE ASSOCIATIVE

- ***Réunions du Conseil d'administration***

Le Cercle National du Recyclage est administré par un conseil qui compte de 15 à 22 membres représentant les différentes composantes de l'association : 15 sièges pour les collectivités locales, trois sièges pour les associations, un siège pour les fédérations professionnelles, un siège pour les Sociétés d'Economie Mixte, et deux sièges pour les personnes physiques qualifiées. En 2020, le Conseil d'administration s'est réuni à trois reprises sur convocation du Président. Les comptes rendus de ces réunions sont sur le site du Cercle National du Recyclage.

- ***Assemblée générale 2020***

L'Assemblée générale du Cercle National du Recyclage s'est tenue sous forme ordinaire le 23 septembre en visioconférence.

Au cours de l'Assemblée générale ordinaire, les rapports d'activité et financier 2019 ont été approuvés à l'unanimité. Le budget prévisionnel et une augmentation du montant des cotisations pour 2021 ont également été présentés et votés.

Le renouvellement d'une partie des membres du Conseil d'Administration s'est réalisé lors d'une assemblée générale spécifique qui s'est déroulée le 17 novembre toujours en visioconférence. Les administrateurs du Cercle National du Recyclage sont les suivants :

➲ COLLEGE « ASSOCIATIONS » (3) :

- Réseau National des Ressourceries, représenté par David ROMIEU (2018) ;
- UFC-Que choisir, représentée par Gérard QUENOT (2018) ;
- Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), représentée par Valentine DE LA MORINERIE (2019).

➲ COLLEGE « COLLECTIVITES LOCALES » (15) :

- CALITOM service public des déchets de la Charente, représenté par Christian VIGNAUD (2020) ;
- Communauté urbaine de Dunkerque représentée par Didier BIKOFF (2020) ;
- Dijon Métropole, représentée par Jean Patrick MASSON (2019) ;
- EVODIA, représenté par Patrick LAGARDE (2019) ;
- Grenoble Alpes Métropole, représentée par Lionel COIFFARD (2019) ;
- Métropole Européenne de Lille, représentée par Régis CAUCHE (2018) ;
- SMAV, représenté par Thierry SPAS (2020) ;
- SMEDAR, représenté par Christine de CINTRÉ (2018) ;
- SMICTOM des Flandres, représenté par Philippe BROUTEELE (2019) ;
- SMITOM du Nord Seine-et-Marne, représenté par Francis CHESNE (2019) ;
- SMITRED Ouest d'Armor, représenté par Eric ROBERT (2020) ;
- SYCTOM l'agence métropolitaine des déchets ménagers, représentée par Pierre CHEVALIER (2020) ;
- Syndicat Mixte DECOSET, représenté par Joël BOUCHE (2019) ;
- Syndicat Mixte du Département de l'Oise, représenté par Arielle FRANÇOIS (2019) ;
- TRIVALIS, représenté par Frédéric FOUQUET (2020).

➲ COLLEGE « ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES » (1) :

- FEDEREC, représentée par François EXCOFFIER (2019).

➲ COLLEGE « PERSONNES PHYSIQUES » (1) :

- Paul DEFFONTAINE (2019).

➲ COLLEGE « SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE ET SPL » (1) :

- SEMARDEL représentée par Bernard SPROTTI (2019).

• ***Communication aux adhérents***

Fin 2020, la liste de diffusion des correspondants techniques et politiques de nos adhérents comprenait 462 contacts.

# ⇨ ACTIVITÉS EXTERNES

La covid 19 n'a pas permis l'organisation du 19e forum du Cercle National du Recyclage en mode présentiel.

- ***Les interventions du Cercle National du Recyclage***

| | | | |
|---|---|---|---|
| 13 janvier 2020 | Paris | Web conférence Idéal Connaissances<br>« Loi anti-gaspillage : comment les services déchets sont concernés ? » | Bertrand BOHAIN |
| 17 janvier 2020 | Paris | Rencontre technique ORDIF IAU - « Objectif de - 50 % de déchets enfouis en 2025 : où en est-on ? »<br>Table ronde : les matières recyclées en crise. Facteur de saturation des filières de traitement des déchets résiduels | Bertrand BOHAIN |
| 25 septembre 2020 | Visio | 1ère journée des observatoires régionaux des déchets<br>Séquence 2 : L'observation au service des collectivités et des citoyens<br>« Données, de quoi les collectivités ont-elles besoin ? » | Bertrand BOHAIN |
| 10 décembre 2020 | Visio | Web conférence Idéal Connaissances « Comment bien communiquer sur la gestion et la prévention des déchets à l'aide du guide du CNR ? » | Philippine DUBOIS |

- ***Participations colloques / forums /visites***

| | | |
|---|---|---|
| 16 janvier 2020 | Paris | 13e rencontres AMORCE/Eco-Organismes |
| 5 février 2020 | Evin Malmaison | Conférence de presse PLPDMA 2020-2025 Symevad |
| 13 février 2020 | Lille | Réunion pour intégrer l'association « Pévèle Carembault Zéro Déchet » dans le réseau de la MRES |
| 24 août 2020 | Lille | Réunion pour intégrer l'association « La Petite Madeleine - ressourcerie » dans le réseau de la MRES |
| 7 et 8 septembre 2020 | Visio conférence | 4e Assises de l'économie circulaire ADEME |
| 5 octobre 2020 | Webinaire | [DASTRI] - Réunion Régionale Hauts-de-France web |
| 3 novembre 2020 | Webinaire | Formation [RESEAU CONSIGNE] - Rencontres techniques de la consigne et du réemploi des emballages |

# ⇨ PUBLICATIONS ET DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX OUTILS

Les derniers outils et publications techniques du Cercle National du Recyclage sont disponibles pour ses adhérents dans la rubrique « Espace adhérents » et ont été retirés pour la plupart de l'accès public en 2018.

- ***Les actes du 18e forum du Cercle National du Recyclage : « Quels horizons pour les biodéchets » - février 2020***

Le Cercle National du Recyclage a décidé de transcrire les propos tenus lors de son 18e forum qui s'est déroulé à Grenoble dans un document complet afin de permettre à ses adhérents de pouvoir consulter les prises de paroles de chacun des intervenants. Lors de ce colloque, un point sur l'actualité règlementaire a été présenté par Bertrand BOHAIN. La journée s'est poursuivie avec les interventions de Chloé MAHE de l'ADEME sur la gestion biologique des déchets puis de Thomas COLIN du Réseau Compost plus précisant les opportunités du tri à la source des biodéchets. La journée s'est poursuivie par une table ronde intitulée « Retour d'expériences : collecte séparée, compostage domestique, collecte des gros producteurs » durant laquelle Valérie MAZZELLA de Dijon Métropole, Eric MORBO de Grenoble Alpes Métropole, Sylvie PIVOTEAU de la ville de Paris, Pierre CHEVALIER du SYCTOM et Benoit JOURDAIN du SICOVAD ont présenté le tri à la source des biodéchets dans leurs collectivités.

- ***« Les conditions pour atteindre l'objectif de 77 % puis 90 % de collecte des bouteilles sans mettre en place la consigne » – juillet 2020***

L'article 66 de la Loi AGEC stipule qu'avant le 30 septembre 2020, l'ADEME rende public le rapport sur les taux de performance de la collecte et du recyclage des bouteilles en plastique pour boisson atteints en 2019 et sur la trajectoire annuelle de collecte permettant d'atteindre les objectifs. Le Cercle National du Recyclage opposé à la consigne des bouteilles en plastique et qui n'a pas été invité au démarrage du comité de pilotage qui s'est créé sur ce sujet, poursuit son travail et publie une note « Les conditions pour atteindre l'objectif de 7 % puis 90 % de collecte des bouteilles sans mettre en place la consigne ». L'association y expose une liste d'orientations rationnelles où collectivités locales, pouvoirs publics et éco-organismes, acteurs de la gestion des déchets, jouent pleinement leur rôle.

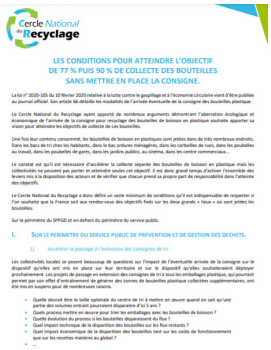
Cercle National du Recyclage

LES CONDITIONS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE 77 % PUIS 90 % DE COLLECTE DES BOUTEILLES SANS METTRE EN PLACE LA CONSIGNE.

- ***« Convention portant autorisation de prélever des objets en bon état ou réparables dans les zones de dépôt prévues à cet effet dans les déchèteries par les personnes morales relevant de l'économie sociale et solidaire » - septembre 2020***

CONVENTION PORTANT AUTORISATION DE PRELEVER DES OBJETS EN BON ETAT OU REPARABLES DANS LES ZONES DE DEPOT PREVUES A CET EFFET DANS LES DECHETERIES PAR LES PERSONNES MORALES RELEVANT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le Cercle National du Recyclage a rédigé une convention en partenariat avec le Réseau National des Ressourceries et Ecosystem. Ce document a été réalisé pour accompagner les collectivités à la mise en œuvre de la nouvelle obligation réglementaire de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage dite loi AGEC qui précise que « Les collectivités territoriales et leurs groupements compétents pour la collecte et le traitement des déchets des ménages ont l'obligation de permettre, par contrat ou par convention, aux personnes morales

relevant de l'économie sociale, solidaire et circulaire qui en font la demande d'utiliser les déchèteries communales comme lieux de récupération ponctuelle et de retraitement d'objets en bon état ou réparables. ». Ce document est consultable et téléchargeable par nos adhérents sur le site www.cercle-recyclage.asso.fr, dans la rubrique « Consultations » accessible en se connectant à l'«Espace adhérents ». Il est également disponible à toute collectivité sur simple demande par email à contact@cercle-recyclage.asso.fr. La convention a été envoyée à une vingtaine de collectivités ayant fait la demande.

- ***La Responsabilité Elargie des Producteurs - Filière des emballages ménagers - en 10 pages - octobre 2020***

La Responsabilité Elargie des Producteurs
FILIÈRE DES EMBALLAGES MÉNAGERS
en 10 pages

Pour donner suite à la loi AGEC et la création de nouvelles filières REP, le Cercle National du Recyclage a travaillé sur la réalisation de fiches sur les filières REP pour mieux comprendre leur fonctionnement et suivre leurs résultats. Ce document a pour but d'informer de façon rapide sur le contexte de la filière, les objectifs à atteindre et les résultats obtenus par le ou les éco-organisme(s) en charge de la filière. Le Cercle National du Recyclage y retranscrit de manière transparente et synthétique son analyse de l'atteinte des objectifs. Pour finir, le Cercle National du Recyclage soumet un ensemble de propositions pour améliorer les dispositifs existants. La première fiche publiée concerne la filière des emballages ménagers. Elle est consultable et téléchargeable librement sur le site internet de l'association.

- ***Groupe de travail Cercle National du Recyclage Nouvelles filières REP : une réunion***

Le 1er groupe de travail concerne les nouvelles filières REP : Jeux/Jouets, articles de sport et de loisirs (ASL), articles de bricolage et de jardin, produits du tabac (mégots). Lors de cet atelier, le Cercle National du Recyclage a présenté les enjeux des filières, les gisements, le calendrier des agréments prévu par la loi proposé par le Ministère, l'organisation des filières proposée par le bureau d'études en charge de l'étude préalable à la mise en place de la filière REP. Ce temps d'échanges a permis aux adhérents de prendre connaissance dans un premier temps des directions prises concernant la mise en œuvre des nouvelles filières REP et de faire part de leurs remarques, interrogations sur les éléments présentés et de partager leur retour terrain.

- ***Groupe de travail Cercle National du Recyclage Filière REP Déchets d'emballages ménagers et papiers graphiques : une réunion***

Le 2e groupe de travail porte sur la filière emballages ménagers dans l'objectif de préparer la réunion CLI (comité de liaison) collectivités locales de CITEO ayant lieu quelques jours après. Un état des lieux post-Covid sur les problématiques rencontrées par les collectivités a été fait. Le Cercle National du Recyclage a fait un point sur l'extension des consignes de tri pour échanger sur les problématiques actuelles de reprise des matériaux. La question du futur agrément de la filière a été abordée avec les éléments du cahier des charges qui vont être revus pour donner suite aux dispositions de la loi AGEC. Le Cercle National du Recyclage a pu noter la frustration des collectivités concernant la rigidité de la procédure de déclaration des tonnages pour les soutiens, imposée par Citeo. Alors que l'éco-organisme ne l'applique pas lui-même pour le versement de soutiens. Le Cercle National du Recyclage a proposé à Citeo d'informer les collectivités sur les raisons des retards sur le solde et de faire « amende honorable ».

- ***Site internet cercle-recyclage.asso.fr***

Le site internet est le reflet de l'activité de l'association et s'enrichit continuellement par la mise en ligne de nombreux documents aussi bien sur des sujets techniques que sur les sujets d'actualité de l'association.

La rubrique « Actualités » est régulièrement actualisée afin d'être au plus juste de l'actualité de notre association.

L'enrichissement est passé, en 2020, par l'envoi et la mise en ligne de 22 newsletters.

| Date | Nbr. inscrits | News ouvertes |
|---|---|---|
| 01-2020 | 1 041 | 714 |
| 01-2020 | 1 044 | 1 030 |
| 02-2020 | 1 041 | 8 809 |
| 02-2020 | 1 043 | 1 165 |
| 03-2020 | 1 040 | 1 548 |
| 03-2020 | 1 040 | 1 192 |
| 04-2020 | 1 039 | 1 538 |
| 04-2020 | 1 041 | 1 286 |
| 05-2020 | 1 041 | 1 352 |
| 05-2020 | 1 041 | 1 245 |
| 06-2020 | 1 043 | 964 |
| 06-2020 | 1 044 | 914 |
| 07-2020 | 1 049 | 1 310 |
| 08-2020 | 1 049 | 1 368 |
| 09-2020 | 1 051 | 1 217 |
| Changement de logiciel de création de newsletter<br>Statistiques en % d'ouvertures | | |
| 09-2020 | 1 050 | 27,64 % |
| 10-2020 | 1 049 | 28,88 % |
| 10-2020 | 1 049 | 29,74 % |
| 11-2020 | 1 044 | 24,33 % |
| 11-2020 | 1 041 | 27,86 % |
| 12-2020 | 1 035 | 27,63 % |
| 12-2020 | 1 034 | 28,43 % |

Une veille est effectuée en ce qui concerne la mise à jour de la liste de diffusion. Les adhérents techniques ayant quitté la collectivité adhérente sont retirés de la liste de diffusion de la newsletter.

Les newsletters qui sont envoyées servent d'appel, si le lecteur souhaite prendre connaissance de l'intégralité de l'information, il est invité à cliquer sur le lien « Lire la suite »qui l'envoie sur notre site, rubrique « Actualités, Brèves ». Cette manipulation a pour but de générer du trafic sur le site de l'association et ainsi veiller à son bon référencement naturel.

Six communiqués ont été mis en ligne en 2020 :

- Communiqué du 6 octobre 2020

  *« La REP emballages : Juste l'essentiel » ;*

- Communiqué du 3 septembre 2020

  *« La convention qui simplifie la gestion du réemploi » ;*

- Communiqué du 2 juillet 2020

  *« Publication d'une note visant à accélérer la collecte des bouteilles plastique » ;*

- Communiqué du 11 juin 2020

  *« Mise à l'écart du Cercle National du Recyclage » ;*

- Communiqué du 17 février 2020

  *« Mise en ligne de la dernière publication de l'association » ;*

- Communiqué du 7 janvier 2020

  *« Économie circulaire : les associations de collectivités locales souhaitent un texte de consensus. ».*

Trois courriers ont été mis en ligne en 2020 :

- Courrier du 1er juillet 2020

  *Courrier électronique adressé à monsieur Fabrice MORONVAL, Bureau de la prévention des déchets et des filières REP (DGPR), Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) - « Propositions de modification du cahier des charges « emballages » » ;*

- Lettre ouverte du 25 juin 2020

  *Lettre ouverte d'AMORCE, du CNR, de la CLCV, d'UFC-Que Choisir et de l'UNAF au Premier ministre pour une gouvernance des filières de responsabilité élargie des producteurs associant tous les acteurs - « Pour une gouvernance des filières de responsabilité élargie des producteurs associant tous les acteurs » ;*

- Courrier du 13 février 2020

  *Courrier adressé à madame Brune POIRSON, secrétaire d'état auprès du ministre d'Etat, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire - « Information sur le fonctionnement du Cercle National du Recyclage ».*

Dans la rubrique « Médiathèque », ont été ajoutés :

Trois revues de presse, « automne 2019 » « hiver 2019-2020 », « printemps 2020 ».

Deux documents de politique nationale :

- « Les actes du 18e forum » ;
- « Les conditions pour atteindre l'objectif de 77 % puis 90 % de collecte des bouteilles sans mettre en place la consigne ».

Un document dans les dossiers techniques :

- « La responsabilité élargie des producteurs – Filière des emballages ménagers – en 10 pages »

Dans la rubrique « accès réservé », une mise à jour des informations est elle aussi réalisée fréquemment.

Dans la sous rubrique « Comptes rendus » : trois comptes rendus de Conseils d'administration sont en ligne ainsi qu'un procès-verbal d'assemblée générale.

La sous rubrique « Consultation » est modifiée régulièrement afin de suivre au mieux l'évolution du cours des matériaux.

La sous rubrique « Comptes rendus de réunions extérieures » a été alimentée tout au long de l'année 2020.

La sous rubrique « Vie associative » est enrichie par la mise en ligne de trois numéros de Triangle.

Enfin dans la sous rubrique « Courriers électroniques », les 39 courriers électroniques adressés par mail aux adhérents ont été mis en ligne ainsi que les documents transmis avec ces messages :

- Courrier électronique du 21 décembre 2020
  *« Enquête réemploi déchèterie loi AGEC »* ;
- Courrier électronique du 16 décembre 2020
  *« Publication des Synthèses des études préalables à la mise en place de la filière REP Jouets et REP ASL» »* ;
- Courrier électronique du 2 décembre 2020
  *« Coûts et soutien filière REP tabac/mégots »* ;
- Courrier électronique du 1er décembre 2020
  *« Information Appel à projets du Plan de performances des territoires CITEO »* ;
- Courrier électronique du 20 novembre 2020
  *« Consultation décret « Justification de la généralisation du tri à la source des biodéchets et installations de tri mécano-biologiques » et arrêté « Généralisation du tri à la source des biodéchets : modalités de calcul » »* ;
- Courrier électronique du 13 novembre 2020
  *« Note CSF mesures recommandées - FAQ Covid-19 Ministère »* ;
- Courrier électronique du 12 novembre 2020
  *« 1er confinement Covid 19 / Eco-mobilier »* ;
- Courrier électronique du 6 novembre 2020
  *« Textiles et Covid 19 »* ;
- Courrier électronique du 4 novembre 2020
  *« Point Covid 19 / déchèteries »* ;
- Courrier électronique du 2 novembre 2020
  *« Retour Point Covid 19 »* ;
- Courrier électronique du 2 novembre 2020
  *« AG 17/11 - Point Covid 19 »* ;
- Courrier électronique du 30 octobre 2020
  *« Le CNR reconfiné mais joignable »* ;
- Courrier électronique du 30 octobre 2020
  *« COVID-19 / Reconfinement / service public »* ;
- Courrier électronique du 22 octobre 2020
  *« PREVENTION des déchets - [NOUVEAU] Site dédié à la réparation des appareils électriques DEEE »* ;

- Courrier électronique du 20 octobre 2020

  *« RAPPEL groupe de travail CNR filières REP »* ;

- Courrier électronique du 9 octobre 2020

  *« Groupe de travail CNR filières REP »* ;

- Courrier électronique du 6 octobre 2020

  *« Communiqué de presse : «La REP emballages : juste l'essentiel» »* ;

- Courrier électronique du 29 septembre 2020

  *« CNFPT webinaire «lutte contre les dépôts sauvages» le 08 10 2020- nouvelles dispositions législatives et réglementaires »* ;

- Courrier électronique du 23 septembre 2020

  *« Mise en ligne du Tri-angle n° 40 - Cercle National du Recyclage »* ;

- Courrier électronique du 3 septembre 2020

  *« Assemblée Générale dématérialisée CNR - 23 septembre 2020 »* ;

- Courrier électronique du 3 septembre 2020

  *« Document de relations contractuelles opérateurs / collectivités »* ;

- Courrier électronique du 31 août 2020

  *« 14 octobre - journée d'étude Déchets-Economie circulaire - Techni.Cités »* ;

- Courrier électronique du 21 juillet 2020

  *« Document de relations contractuelles opérateurs / collectivités »* ;

- Courrier électronique du 16 juillet 2020

  *« COVID-19 - Document définitif mesures de sécurité »* ;

- Courrier électronique du 10 juillet 2020

  *« Assemblée Générale dématérialisée - 23 septembre 2020 »* ;

- Courrier électronique du 9 juillet 2020

  *« Consultation du décret REP comité des parties prenantes »* ;

- Courrier électronique du 2 juillet 2020

  *« Communiqué de presse : «Booster la collecte des bouteilles plastique : des alternatives efficaces à la consigne existent ! » »* ;

- Courrier électronique du 1er juillet 2020

  *« 14 octobre - journée d'étude Déchets-Economie circulaire - Techni.Cités »* ;

- Courrier électronique du 26 juin 2020

  *« Lettre ouverte : pour une gouvernance des filières de responsabilité élargie des producteurs associant tous les acteurs »* ;

- Courrier électronique du 22 juin 2020

  *« Appel à contribution filière REP Jouets et ASL »* ;

- Courrier électronique du 17 juin 2020

  *« Lettre d'adhésion au plan de relance filière TLC »* ;

- Courrier électronique du 16 juin 2020

*« Menace d'exclusion CNR et AMORCE des instances de gouvernance des REP »* ;

- Courrier électronique du 11 juin 2020

  *« Communiqué de presse : «Le Cercle National du Recyclage mis à l'écart des nouvelles instances de concertation sur la REP ! »* ;

- Courrier électronique du 29 mai 2020

  *« Mise en ligne du Tri-angle n° 39 »* ;

- Courrier électronique du 13 mai 2020

  *« Filière textile en difficulté »* ;

- Courrier électronique du 4 mai 2020

  *« Centralisation commande de masques FFP3 pour les besoins des collectivités »* ;

- Courrier électronique du 30 avril 2020

  *« Tensions reprise plastiques d'emballages - demande d'enlèvement Eco-mobilier »* ;

- Courrier électronique du 28 avril 2020

  *« Mesures barrières population générale HCSP - fiche DGT tri - Eco-mobilier »* ;

- Courrier électronique du 27 avril 2020

  *« Déconfinement filière déchets - mesures de sécurité mises à jour »* ;

- Courrier électronique du 16 avril 2020

  *« Adresses sites de compostage des boues de STEP - « guidelines » européennes sur la gestion des déchets »* ;

- Courrier électronique du 10 avril 2020

  *« Note CSF mesures recommandées - FAQ conséquences crise sanitaire sur la commande publique »* ;

- Courrier électronique du 9 avril 2020

  *« Complément fiche «Collecte des déchets ménagers» Ministère du Travail »* ;

- Courrier électronique du 9 avril 2020

  *« Fiche «Collecte des déchets ménagers» publiée sur le site du Ministère du Travail »* ;

- Courrier électronique du 6 avril 2020

  *« Avis HCSP - nettoyage espaces publics »* ;

- Courrier électronique du 3 avril 2020

  *« Mutualisation de commandes - offre du CSF Mode et Luxe »* ;

- Courrier électronique du 1er avril 2020

  *« Avis HCSP collecte déchets et centre de tri »* ;

- Courrier électronique du 30 mars 2020

  *« COVID - recensement besoins masques »* ;

- Courrier électronique du 26 mars 2020

  *« Informations covid-19 »* ;

- Courrier électronique du 24 mars 2020

  *« Communiqué de presse du Ministère de la transition écologique et solidaire »* ;

- Courrier électronique du 24 mars 2020
  *« Courrier Ministère de la transition écologique et solidaire »* ;
- Courrier électronique du 19 mars 2020
  *« Coronavirus et déchets - lettre ouverte E.Borne »* ;
- Courrier électronique du 19 mars 2020
  *« CP sur les transports Gouvernement »* ;
- Courrier électronique du 19 mars 2020
  *« Suite Covid 19 : Suivi du SPPGD »* ;
- Courrier électronique du 18 mars 2020
  *« Covid 19 : Suivi du SPPGD »* ;
- Courrier électronique du 12 mars 2020
  *« Arrêté tri performant / arrêté TGAP consultation »* ;
- Courrier électronique du 2 mars 2020
  *« Publication des actes du 18e forum du Cercle National du Recyclage »* ;
- Courrier électronique du 20 février 2020
  *« Mise en ligne du Tri-angle n°38 »* ;
- Courrier électronique du 17 février 2020
  *« Communiqué de presse : « Et maintenant, la dématérialisation pour « bien communiquer » » »* ;
- Courrier électronique du 14 février 2020
  *« Courrier filière papier préfets et présidents de régions »* ;
- Courrier électronique du 29 janvier 2020
  *« Informations filières »* ;
- Courrier électronique du 13 janvier 2020
  *« Journée technique « numérique et robotique dans la filière déchets » 6 février CME »* ;
- Courrier électronique du 8 janvier 2020
  *« Économie circulaire : les associations de collectivités locales souhaitent un texte de consensus »* ;
- Courrier électronique du 6 janvier 2020
  *« Bonne année 2020 »*.

Estimation du nombre de visites par l'hébergeur du site internet « o2switch » :

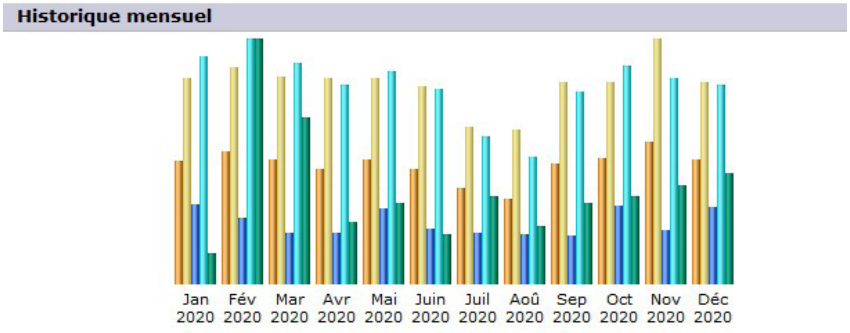


| Mois | Visiteurs différents | Visites | Pages | Hits | Bande passante |
|---|---|---|---|---|---|
| Jan 2020 | 3 502 | 5 864 | 37 559 | 107 920 | 27.90 Go |
| Fév 2020 | 3 756 | 6 160 | 31 465 | 116 125 | 227.70 Go |
| Mar 2020 | 3 547 | 5 880 | 24 168 | 104 678 | 155.21 Go |
| Avr 2020 | 3 251 | 5 836 | 23 908 | 94 316 | 57.54 Go |
| Mai 2020 | 3 531 | 5 842 | 35 696 | 100 764 | 75.09 Go |
| Juin 2020 | 3 267 | 5 635 | 26 269 | 92 458 | 46.67 Go |
| Juil 2020 | 2 714 | 4 476 | 23 985 | 70 224 | 81.95 Go |
| Aoû 2020 | 2 427 | 4 380 | 23 474 | 60 450 | 53.39 Go |
| Sep 2020 | 3 414 | 5 723 | 22 739 | 91 582 | 75.21 Go |
| Oct 2020 | 3 572 | 5 733 | 37 010 | 103 605 | 82.08 Go |
| Nov 2020 | 4 047 | 6 949 | 25 646 | 97 682 | 91.57 Go |
| Déc 2020 | 3 544 | 5 723 | 36 430 | 94 659 | 102.91 Go |
| Total | 40 572 | 68 201 | 348 349 | 1 134 463 | 1077.24 Go |

Le site internet de l'association a reçu la visite de **40 572 utilisateurs différents** en 2020.

Au total, **68 201 sessions ont été répertoriées et 348 349 pages ont été visitées**.

**Le site reçoit en moyenne 3 381 visiteurs différents et 5 683 sessions par mois**.

En 2020, le site internet est bien référencé, puisqu'il apparaissait en quatrième page (référencement non payant) en tapant « recyclage » dans le moteur de recherche Google.

Les mises à jour régulières ainsi que le trafic sur le site ont permis un excellent référencement naturel.

- ***Site internet www.produits-recycles.com***

Le site www.produits-recycles.com n'a subi aucune modification majeure en 2020.

Le site www.produits-recycles.com a reçu en 2020 une moyenne mensuelle de plus de 2 494 visites. Le mois de mars avec un total de 3 669 visites a été le plus riche et le mois de juillet, quant à lui a été le plus faible avec un total de 328 visites. Ces chiffres ont été comptabilisés par l'hébergeur du site www.produits-recycles.com, Nordnet.

- ***Tri-angle***

Trois numéros de Tri-angle ont été mis en ligne en 2020 :

- *Tri-angle n°40 de septembre 2020 ;*
- *Tri-angle n°39 d'avril-mai 2020 ;*
- *Tri-angle n°38 de février 2020.*

- ***Compte Twitter @CNRecyclage***

Il y a eu 1 960 abonnés en 2020 dont 364 nouveaux abonnés.

280 tweets ont été publiés ce qui a occasionné 3 141 visites de profil et 92 933 impressions (affichage sur twitter).

| | Tweetts | Taux d'engagement | Clics sur lien | Retweetts | Mentions | Réponses | Impressions gagnées par jour | Nouveaux abonnés |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 01 2019 | 17 | 0,6 % | 21 | 7 | 21 | 1 | 324 | 29 |
| 02 2019 | 16 | 0,8 % | 43 | 21 | 27 | 5 | 496 | 39 |
| 03 2019 | 23 | 0,6 % | 59 | 26 | 25 | 4 | 560 | 47 |
| 04 2019 | 37 | 1,4 % | 125 | 27 | 38 | 3 | 428 | 25 |
| 05 2019 | 22 | 0,5 % | 5 | 13 | 25 | 0 | 342 | 15 |
| 06 2019 | 31 | 1,1 % | 40 | 17 | 34 | 2 | 386 | 30 |
| 07 2019 | 12 | 1,1 % | 72 | 11 | 15 | 1 | 264 | 19 |
| 08 2019 | 4 | 0,6 % | 0 | 1 | 8 | 3 | 97 | 25 |
| 09 2019 | 24 | 0,8 % | 23 | 16 | 24 | 1 | 346 | 38 |
| 10 2019 | 24 | 1,4 % | 39 | 28 | 40 | 4 | 361 | 25 |
| 11 2019 | 42 | 1,1 % | 46 | 36 | 40 | 5 | 579 | 39 |
| 12 2019 | 28 | 1,6 % | 88 | 13 | 23 | 3 | 269 | 33 |

# ⇨ REPRÉSENTATION DES ADHÉRENTS

Les comptes rendus des réunions auxquelles le Cercle National du Recyclage participe sont disponibles dans l'accès réservé du site internet depuis 2014. Les prises de positions, les demandes, les alertes du Cercle National du Recyclage exprimées lors de ces réunions sont consultables par tous les adhérents.

## 1. Réunions « politique globale et service public »

- ***COVID 19***
  - *Groupe de contact COVID : 33 réunions*

Sous le sceau du CSF « transformation et valorisation des déchets » piloté par la Confédération des métiers de l'environnement et composé du Cercle National du Recyclage, d'AMORCE, de l'AMF, de l'ADCF, de France urbaine, de Régions de France, de la FNADE, de FEDEREC, du SNEFID, de la fédération ENVIE, du SYPRED, ce groupe de contact faisait des points très réguliers sur l'ensemble des problèmes causés par la COVID 19 sur la gestion des déchets. Le groupe était le relais entre les acteurs terrains et les représentants du Ministère. Il a permis d'apporter très rapidement les informations sur les mesures sanitaires, sur les services à maintenir pendant les périodes de confinements. Le groupe a élaboré un document mis à jour régulièrement « Mesures de sécurité recommandées pour les personnels des services déchets » et a mis en contact les entités ayant besoin de masques antiprojections et ceux qui en avait en plus. Le groupe a suivi les annonces des Ministères et a permis le relais de nombreuses informations vers le service public de gestion des déchets. Il a aussi fait appel aux éco-organismes pour observer la situation des filières. Le Cercle National du Recyclage a fait appel à ses adhérents pour avoir des points de situation, pour faire remonter leurs problématiques au plus haut et a apporté un très grand nombre d'informations afin d'aider les collectivités locales à passer ces moments délicats.

  - *Point COVID avec la DGPR : quatre réunions*

La DGPR a organisé des réunions de suivi des problématiques spécifiques aux collectivités locales afin d'avoir un temps plus poussé avec les représentants des collectivités locales pour résoudre les difficultés les plus importantes. Un suivi des activités du service public était à l'ordre du jour.

- ***Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire***
  - *Consultation des parties prenantes sur les textes issus de la Loi AGEC : 12 réunions*

Pour donner suite à la publication de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, le ministère de la Transition Ecologique a organisé de nombreuses consultations sur les textes découlant de son application. Le Cercle National du Recyclage a participé et a contribué aux projets de textes suivants :

- le projet de décret portant sur les sujets suivants : classification des déchets, traçabilité, collecte et transport, collecte des déchets ménagers et assimilés, biodéchets (dont interdiction de brûlage à l'air libre) et boues d'épuration ;
- le projet de décret portant sur les sujets suivants : planification, baisse de l'élimination, sanctions pénales (dont dépôts sauvages). Outre l'application de dispositions de la loi AGEC, ce décret permet la transposition de certaines dispositions des directives européennes du paquet Economie circulaire ;
- le projet d'arrêté qui définit les critères relatifs à la performance des opérations de tri, pris en

application de l'article 266 nonies du code des douanes ;

- le projet d'arrêté « tri performant » pris en application de l'article 91 de la loi AGEC ;
- le projet de décret portant sur les sujets suivants : sortie du statut de déchet, traçabilité des terres et sédiments, contrôle vidéo des installations de stockage et d'incinération de déchets non dangereux non inertes, tri des déchets ;
- le projet de décret relatif à la signalétique d'information des consommateurs sur la règle de tri des déchets issus des produits soumis au principe de responsabilité élargie du producteur ;
- le projet de décret relatif à l'expérimentation d'un dispositif de médiation en cas de différend au sein des filières de responsabilité élargie des producteurs ;
- le projet de décret relatif au cadre de responsabilité élargie des producteurs – comité des parties prenantes ;
- le projet de Décret relatif au cadre de responsabilité élargie des producteurs – Suivi et observation des filières à responsabilité élargie du producteur ;
- le projet de décret relatif à la commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs ;
- les projets de décrets sur les conditions d'exercice des éco-organismes et des systèmes individuels ;
- les projets de décrets sur les fonds réparation et réemploi, les modalités de la reprise des produits usagés par les distributeurs et sur les conditions de responsabilité élargie des *marketplace* ;
- le projet de décret « Justification de la généralisation du tri à la source des biodéchets et installations de tri mécano-biologiques » ;
- le projet d'arrêté : Arrêté « Généralisation du tri à la source des biodéchets : modalités de calcul » ;
- les projets d'arrêtés portant cahier des charges des filières DDS, DASRI, Emballages et papiers ;
- le projet de cahier des charges de la filière produits du tabac.

## *2. Filières REP*

- ***CIFREP : trois réunions***

Pour donner suite à la loi AGEC, la commission inter-filières REP a été créée. Après que le Cercle National du Recyclage a bataillé pour être présent au sein de cette instance, Arielle FRANÇOIS vice-présidente du Cercle National du Recyclage y est titulaire au titre de l'AMF, Jean-Patrick MASSON président du Cercle National du Recyclage y est suppléant au titre de l'AdCF et Bertrand BOHAIN délégué général y est présent en tant qu'expert qualifié.

Lors de ces trois réunions, et après avoir adopté son règlement intérieur, la CIFREP, présidée par Jacques VERNIER est consultée pour rendre un avis sur différents textes ayant pour objet la responsabilité élargie des producteurs :

- points d'actualité sur la réforme de la REP ;
- avis sur le projet d'arrêté portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers ;
- avis sur le projet d'arrêté portant modification de l'arrêté du 2 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des papiers graphiques ;
- avis sur le projet d'arrêté portant cahier des charges d'agrément des éco-organismes de la filière

à responsabilité élargie du producteur des produits du tabac ;

- avis sur les projets d'arrêté - fixant la liste des produits chimiques mentionnés à l'alinéa 7 de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement ;
- avis sur le projet d'arrêté modifiant le cahier des charges des éco-organismes de la filière à responsabilité élargie des producteurs pour les déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers des catégories 3 à 10 de produits chimiques désignés à l'article R. 543-228 du code de l'environnement ;
- avis sur le projet d'arrêté modifiant le cahier des charges des éco-organismes de la filière à responsabilité élargie des producteurs pour les déchets d'activités à risques infectieux (DASRI) perforants, produits par les patients en auto-traitement ou par les utilisateurs des autotests de diagnostic ;
- avis sur les demandes d'agrément pour la filière « DEEE »
    - ECOLOGIC
    - ECOSYSTEM
    - OCAD3E
    - PV CYCLE
- avis sur les demandes de prorogation des agréments des éco-organismes pour la filière « DDS »
    - ECOSYSTEM
    - APER PYRO
- information sur le taux d'acquittement de 2020 pour la filière « papiers » ;
- recommandation de la commission sur un délai raisonnable pour permettre l'élaboration puis le dépôt d'un dossier de demande d'agrément, pour la filière REP DDS étendue d'une part, pour la nouvelle filière REP des produits du tabac d'autre part ;
- avis sur la proposition de Re_Fashion relative à l'évolution du barème de soutien financier aux opérateurs de tri pour l'année 2021 ;
- information de Refashion sur sa proposition d'expérimentation de la prise en charge des rideaux et voilages dans la perspective de l'extension de la filière à REP aux éléments de décoration textile prévue par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

## A/ DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS ET PAPIERS GRAPHIQUES

- ***Comité de suivi Covid et filière emballages : trois réunions***

Ce comité s'est réuni afin de suivre l'impact de la COVID 19 sur la collecte sélective et sur les centres de tri des emballages ménagers. Citéo interrogeant régulièrement les collectivités locales un bilan précis a pu être établi.

- ***Comité Reprise et Recyclage « Emballages/Papiers » : dix réunions***

Ces comités ont pour mission de suivre les bilans quantitatif, qualitatif et économique de la reprise option filières agréées (ROFIL), de la reprise option fédérations FEDEREC et FNADE (ROFED), de la 3e voie de reprise option individuelle (ROI) et de faire le point sur les problèmes rencontrés sur la qualité et les débouchés de recyclage pour les emballages et les papiers graphiques. Des réunions spécifiques ont été organisées sur les sujets des CSR, et du tri sur OMR. Le comité a aussi discuté des modalités de calcul du soutien des flux fibreux (PCNC et PCM), de la distinction entre taux de collecte et de recyclage notamment dans l'atteinte des objectifs relatifs aux bouteilles de boissons. Le Comité a aussi suivi les problèmes de reprise des papiers graphiques et a mis en place la procédure de secours et d'écoulement de ce flux.

- ***Comité Reprise et Recyclage sous-groupe verre : une réunion***

À la suite de la crise sanitaire de la COVID, les verriers ont dû faire face à une crise. La baisse de la production à l'export et la croissance des tonnages récupérés ont amené de très gros excédents de calcin. Afin de compenser les coûts de ces excédents, les verriers ont dû baisser le prix de reprise avec effet rétroactif au 3e trimestre 2020. Les représentants des collectivités présents ont discuté des modalités et de l'impact pour les collectivités de cette baisse. Le Cercle National du Recyclage a dénoncé le caractère rétroactif de cette mesure et a demandé à Citéo à plusieurs reprises de participer à la prise en charge de cette baisse de soutien afin de ne pas laisser les collectivités subir seules cette baisse. Citéo a refusé. Les verriers ont baissé leur prix de reprise mais ont continué la reprise des tonnes sans discontinuité.

- ***Comité de suivi de l'extension des consignes de tri des emballages plastiques ménagers et des appels à projet amélioration collecte et recyclage : sept réunions***

Ce comité piloté par Citéo, suit les collectivités lancées dans les première, deuxième et troisième vagues d'extension. A fin 2020, 33,5 millions d'habitants trient effectivement l'ensemble des emballages. Le comité continue à suivre les résultats sur le terrain. Le Comité a sélectionné les collectivités qui ont répondu à l'appel à candidature pour la 3e vague supplémentaire de rattrapage et aux appels à projets visant à l'amélioration de la collecte. Le Comité a préparé l'appel à projet de la phase 4 pour permettre aux collectivités de passer en extension. Le comité a aussi créé deux sous-groupes de travail pour réfléchir aux solutions alternatives à mettre en œuvre en attendant la mise en fonction des centres de tri modernisés, et pour regarder précisément où en sont les collectivités par région en fonction des projets existants et de la cohérence territoriale à mettre en œuvre. Le Comité suit aussi les différents appels à manifestation d'intérêts lancés par Citeo sur le tri hors foyer.

- ***Groupes de travail « cohérence territoriale » et « solutions alternatives » : huit réunions***

Ces groupes de travail ont été créés pour lever les difficultés des territoires qui ne sont pas encore entrés en extension des consignes de tri. Le Cercle National du Recyclage a contacté quelques-uns de ses adhérents pour connaitre plus précisément leur situation et s'il y avait des difficultés à soulever d'un point de vue national. En cas de problématique pour permettre à la population de trier tous ses emballages au 1er janvier 2023, le groupe de travail a émis des propositions de mise en place de solutions alternatives et transitoires jusqu'au moment ou le centre de tri modernisé permettra la mise en place de la solution définitive.

- ***Comité Eco-conception : une réunion***

Ce comité qui regroupe l'ensemble des acteurs de la gestion des déchets ainsi que des metteurs en marché, travaille à l'amélioration de la qualité écologique des emballages et des papiers. Le comité a travaillé au barème d'éco-modulations de 2022. Le Cercle National du Recyclage a réclamé des majorations de malus pour que les emballages non recyclables soient pénalisés en vue d'une modification de matériaux.

- ***Comité de pilotage amélioration performances DROM COM : huit réunions***

Ce comité est mis en place pour élaborer des programmes d'actions territorialisés et améliorer durablement les performances dans les DROM/COM. Ce projet se déroule autour de quatre phases : le lancement, l'état des lieux, le diagnostic/stratégie, et les programmes d'actions. Ces derniers ont pu bénéficier de 12,4 millions d'euros de soutien pour leur mise en place sur l'ensemble des territoires. Le Cercle National du Recyclage a suivi de très près les projets portés par les collectivités locales et a insisté pour augmenter le budget réservé à ces actions. Le Cercle National du Recyclage a milité pour que les collectivités ne perdent pas de soutiens entre les soutiens exceptionnels de début de barème et les soutiens à ces programmes territoriaux. Les conventions permettant aux collectivités de se lancer dans ces programmes ont aussi été élaborées en concertation.

- ***Comité de liaison Citéo/collectivités : deux réunions***

Ce groupe de travail a pour objet de faire le point sur les sujets qui concernent les relations entre les collectivités et Citéo. Les sujets travaillés sont : mieux connaitre les emballages dans les OMR et les corbeilles de rues, le bilan de la filière papiers graphiques, l'avancement soutiens emballages-Papiers/Bilan en 2019 du contrat d'objectif, les impacts du confinement sur le dispositif de collecte sélective, les modalités d'adaptation du Contrat d'objectif pour 2020, la situation sur la reprise.

- ***Comité évaluation des coûts de la filière papiers : trois réunions***

Citéo a mis en place ce comité pour répondre à une disposition du cahier des charges souhaitée par le Cercle National du Recyclage d'avoir un indicateur permettant de mesurer la prise en charge des coûts : « Le titulaire caractérise les coûts de collecte et de traitement avant le 1er janvier 2020 avec une méthode devant être validée par l'ADEME. » Un travail conséquent d'analyse des données des collectivités a continué pour permettre d'obtenir des résultats afin de mettre en chantier l'objectif de couverture de coûts de 50 % pour la filière papiers.

## B/ DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

- ***Comité de conciliation DEEE : quatre réunions***

Ce comité a pour mission de suivre précisément l'équilibrage de la filière par les mécanismes fins et structurels mis en place par les pouvoirs publics par le suivi des mises en marché et des résultats de collecte. Le comité a aussi fait un point sur la sécurité des DEEE, et a veillé à une affectation optimale aux éco-organismes des collectivités qui ont fusionné avec la loi Notre.

- ***Groupe de Travail « sécurité DEEE » : deux réunions***

L'objectif de ce groupe est de suivre plusieurs projets concernant la sécurité des DEEE :

- le suivi du projet pour éviter la présence de déchets dangereux dans les collectes des DEEE ;
- le lancement d'un projet d'expérimentation permettant d'acquérir des retours d'informations sur la vidéosurveillance mise en place dans les déchèteries ;
- le lancement d'un projet de suivi de collecte des DEEE en centres technique municipaux.

Ces projets permettront de faire des propositions d'aménagement du futur barème de soutien aux collectivités.

- ***Groupe de suivi DEEE suite à la COVID : onze réunions***

Avec le premier confinement et la fermeture quasi-totale des déchèteries, ce groupe de suivi rassemblant les metteurs en marché, les distributeurs, les collectivités locales, les éco-organismes, les opérateurs, les structures de l'économie sociale et solidaire a régulièrement fait le point des mises en marché, des quantités de déchets collectés et les répercussions du confinement et du déconfinement. La filière DEEE a répondu présent et a montré toute son efficacité lors de la reprise de l'activité.

- ***Comité de pilotage étude gisement DEEE : deux réunions***

Cette étude financée par les éco-organismes à plusieurs objectifs :

1. Déterminer la meilleure méthode pour calculer le gisement de DEEE ;
2. Déterminer quel objectif choisir au niveau de la France : 65 % MSM (trois dernières années) versus 85 % gisement ;
3. Mener une réflexion sur la disponibilité à la collecte et le champ de responsabilité des éco-organismes ;

4. Fournir un outil dynamique permettant de calculer le gisement et sa disponibilité ;
5. Identifier les leviers d'action et formuler des recommandations concrètes.

L'étude met en avant qu'il reste encore environ 250 000 tonnes de DEEE jetées au service public de gestion des déchets hors filières. Ces déchets sont pour moitié dans les ordures ménagères résiduelles.

### C/ DÉCHETS D'AMEUBLEMENT

- ***Comité de liaison Eco-mobilier/collectivités : onze réunions***

Ce groupe de travail réunit les représentants des collectivités et d'Eco-mobilier et suit l'évolution de la filière. Le Comité a élaboré un barème de soutien visant à améliorer les performances de remplissage des bennes de mobilier. Les associations de collectivités locales et Eco-mobilier ont réussi à se mettre d'accord sur une proposition qui est entrée en vigueur sur les tonnes collectées en 2020. Le comité a aussi suivi les impacts de la COVID et du confinement. Le déconfinement et la reprise de l'activité ont posé quelques difficultés sur le terrain. Eco-mobilier ayant mis en place un plan de reprise échelonné sur plusieurs semaines demandant aux collectivités de s'inscrire avant la reprise d'activité. Ce plan a posé des difficultés aux collectivités locales qui pour certaines ont réouvert leur déchèterie alors qu'Eco-mobilier n'était pas prêt à enlever les bennes.

- ***Comité de suivi de la filière dans le DROM/COM : une réunion***

Le Ministère a organisé une réunion afin de suivre la montée en charge de la filière mobilier ménager et professionnel en Outre-Mer. Le Cercle National du Recyclage a participé à cette réunion en lien vidéo avec les collectivités d'Outre-Mer, Eco-mobilier et Valdélia.

### D/ PNEUMATIQUES USAGES

- ***Groupe de travail « pneus jantés » : une réunion***

Après la signature de la charte de reprise des pneumatiques usagés en déchèteries (disponible dans l'espace « adhérents » de notre site internet) entre l'AMF, ALIAPUR, le Cercle National du Recyclage et France Recyclage Pneumatiques (FRP), un groupe de travail sur les problématiques spécifiques aux collectivités a été mis en place.

Il peut arriver qu'une quantité importante de pneumatiques arrivent (déstockage de professionnels par exemple). Dans ce cas, et dès l'arrivée de quantités anormales de pneumatiques, il convient de se renseigner sur l'origine de ces apports et d'alerter ALIAPUR et FRP.

Pour donner suite à la demande de ses adhérents, le Cercle National du Recyclage a souhaité travailler sur la question des pneumatiques jantés réceptionnés en déchèterie et qui ne font pas partie de la filière.

### E/ TEXTILES

- ***Comité de maillage de la filière textiles : six réunions***

Ce comité rassemblant l'ensemble des acteurs de la filière textile, fait le point sur les tonnages repris recyclés, sur le maillage en points de collecte et essaie de solutionner les problématiques de la filière. Pendant la crise de la COVID, ce groupe s'est réuni afin de suivre l'activité globale de la filière fortement perturbée, les évolutions des stocks en attente de tri et de revente, et a permis de discuter sur les modalités d'un

soutien plus important aux acteurs du tri afin de leur permettre de passer cette crise. C'est aussi au sein de ce comité que EcoTLC est devenu Re_Fashion avec un travail sur la signalétique du tri notamment sur les bornes de collecte.

## F/ PRODUITS DU TABAC

- ***Comité institutionnel de préfiguration de la REP Mégots : trois réunions***

Rassemblant les industriels de la production et de la distribution du tabac, les représentants des collectivités, l'ADEME, le bureau d'étude ENOTIKO a été mandaté pour mener à bien la mission de préfiguration de la REP produits du tabac. La REP doit être mise en place au 1er janvier 2021. Beaucoup de chiffres ont été donnés et des études ont été menées sur la présence des mégots dans les espaces publics et sur les coûts de nettoiement de ces mégots. En France, 71 milliards de cigarettes avec filtre ou de filtres vendus séparément sont consommés chaque année. Avec un poids moyen sec du mégot de cigarette avec filtre estimé à 0,22 g, le gisement de déchets est évalué à 15 700 tonnes de mégots par an. D'après les études de préfiguration de 2020 financées par les metteurs en marché (sous-évaluation possible), 12 % des cigarettes consommées en France sont jetées au sol dans l'espace public chaque année, soit 7,7 milliards de mégots (1 694 tonnes) répartis comme suit :

- 7 % dans le réseau d'eaux et pluviales (fil d'eau, caniveau, bouche d'égout) ;
- 10 % dans les espaces verts (jardinières, pied d'arbre, pelouse, plage, mer et rivière) ;
- 83 % sur la voirie (pieds de corbeille, trottoir, banc).

## G/ ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

- ***Préfiguration de la REP Articles de bricolage et de jardin : deux réunions***

Avec la mise en place de la REP article de bricolage et de jardin au 1er janvier 2022, l'ADEME avec les services du Ministère ont lancé une étude de préfiguration de la filière REP article de bricolage. Le cabinet In Extenso a été retenu pour mener cette étude. Les gisements concernés par cette filière sont estimés à 118 000 tonnes mises en marché dont 90 200 tonnes d'outillages et petits équipements, 6 200 tonnes de gros équipements et 21 200 de machines thermiques. De nombreuses questions se sont posées et devront trouver réponse au sein de cette étude :

1. Quels articles de bricolage et de jardin inclurent dans le champ de la filière REP ?
2. Convient-il de limiter la filière aux articles utilisés par les ménages, ou d'élargir la filière aux déchets des professionnels ?
3. Quelles sont les articulations et les synergies possibles avec des filières REP existantes (DDS, DEEE, DEA, PA, TLC...) pour optimiser les circuits de collecte et de traitement ?
4. Quels sont les dispositifs existants qu'il serait pertinent de promouvoir et de déployer plus largement au niveau national ?
5. Une reprise des déchets en point de vente est-elle possible ? Souhaitable ? Quelle est la position des distributeurs ? Convient-il de mettre en place le « 1 pour 1 » ?
6. Sur quels dispositifs de réemploi, de réutilisation et de recyclage existants s'appuyer ? (l'idée étant de ne pas déstabiliser ce qui fonctionne aujourd'hui) ?
7. Quelles sont les contributions des enseignes au réemploi ?
8. Quels sont les potentiels de massification, de création d'emplois, selon les articles de bricolage et de jardin ?

Le Cercle National du Recyclage invite à ne pas multiplier les bennes en déchèteries et de regarder précisément les liens avec les REP existantes car certains produits pourraient facilement être pris en charge par la filière DEEE.

Le rapport de cette étude de préfiguration est disponible sur https ://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/3955-etude-de-prefiguration-de-la-filiere-rep-des-articles-de-bricolage-et-de-jardin.html

### H/ ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS

- ***Préfiguration de la REP Articles de sport et de loisirs et REP jeux et jouets Articles de bricolage et de jardin : six réunions***

La loi AGEC a acté la création de nouvelles filières en prévoyant la mise en place d'une filière REP Jouets et une filière REP ASL à compter du 1er janvier 2022. L'ADEME a lancé la réalisation de deux études pour chacune des filières. La première est la réalisation d'un état des lieux (entre novembre 2018 et mars 2019), elle donne des éléments de cadrage sur les filières, à la fois quantitatifs (données de mise sur le marché, évaluation de gisements de déchets) et qualitatifs (évolutions actuelles du secteur, difficultés évoquées par les acteurs de terrain, initiatives européennes, etc.). La seconde étude complète les informations recueillies en proposant des scénarios d'organisation et des éléments de cadrage (objectifs de collecte, de réemploi, de recyclage et critères d'éco-modulation). Le Cercle National du Recyclage a participé aux différents ateliers de travail pour partager et faire entendre les demandes, inquiétudes et retours terrain des collectivités par rapport aux résultats des études. Des appels à contribution ont été lancés aux adhérents tout au long des ateliers pour les informer des avancées et connaître leurs interrogations et avis. Le Cercle National du Recyclage a notamment demandé à revoir les schémas des scénarios d'organisation présentés par l'ADEME et a proposé son propre schéma reprenant la vision de l'association de l'organisation de la collecte et de l'enlèvement qui reposent principalement sur la reprise par les distributeurs. Le Cercle National du Recyclage a insisté pour que tous les articles susceptibles d'être détenus par des ménages y compris des articles professionnels soient pris en compte dans le champ des nouvelles filières REP. Le Cercle National du Recyclage a également demandé la prise en charge financière des coûts de la proportion des articles de ces nouvelles filières dans les OMR et les bennes tout-venant car l'un des objectifs des REP est l'extraction des jouets et ASL en fin de vie des flux résiduels pris en charge par le SPPGD. Pour une simplification des consignes de tri pour les usagers et les gardiens de déchèterie, le Cercle National du Recyclage a demandé d'intégrer les jeux de plein air et sportifs en ASL et une liste exacte des équipements exclus du champ d'application de la REP pour éviter en priorité les *free riders* et que certains metteurs en marché s'excluent de la REP car ce n'est pas clairement écrit. Les synthèses des études préalables à la mise en place des filières REP ont été publiées sur le site de l'ADEME en décembre https ://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/4083-etude-prealable-a-la-mise-en-place-de-la-filiere-rep-articles-de-sport-et-loisirs.html et https ://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/4084-etude-prealable-a-la-mise-en-place-de-la-filiere-rep-jouets.html.

## 3. ADEME

- ***Groupe de travail « trajectoire de collecte des bouteilles en plastique » : trois réunions***

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) promulguée le 10 février 2020, fixe à l'article 66 des objectifs sur la collecte pour recyclage et la réduction des bouteilles en plastique de boisson :

- la France se donne pour objectif d'atteindre un taux de collecte pour recyclage des bouteilles

en plastique pour boisson de 77 % en 2025 et 90 % en 2029. Cette disposition retranscrit en droit français une exigence de la directive UE 2019/904 sur la réduction de l'incidence sur l'environnement de certains produits en plastique (Directive SUP - sur les plastiques à usage unique) ;

- la France se donne également pour objectif de réduire de 50 % d'ici à 2030 le nombre de bouteilles en plastique à usage unique pour boisson mises sur le marché.

Pour atteindre ces objectifs de collecte, la loi prévoit un plan d'action en deux étapes :

- jusqu'en 2023, observation et amélioration des dispositifs de collecte existants dans la perspective d'atteindre les performances cibles de collecte de bouteilles en plastique pour boisson et mise en place de dispositifs complémentaires pour la collecte des bouteilles issues de la consommation hors domicile ;
- au vu du bilan réalisé en 2023 et si les performances cibles ne sont pas atteintes, le gouvernement définira en concertation avec les parties prenantes les modalités de mise en œuvre d'un ou plusieurs dispositifs de consigne pour recyclage et réemploi.

Dans ce cadre, la loi a confié à l'ADEME une mission d'observation annuelle du taux de collecte de 2019 à 2023 et d'évaluation de la capacité à atteindre les objectifs de collecte sans avoir recours à la consigne. Au final, l'étude précise que l'atteinte des objectifs peut se réaliser sans la consigne. Le bilan de cette étude est disponible sur le site internet de l'ADEME. https ://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/4593-collecte-des-bouteilles-plastiques-de-boisson.html.

- ***Groupe de travail « consigne des bouteilles en plastique » : trois réunions***

En parallèle de l'étude précédente, il a également été confié à l'ADEME la réalisation d'une étude permettant de comparer les impacts technico-économiques, budgétaires et environnementaux entre un dispositif de consigne pour réemploi et recyclage avec d'autres modalités de collecte sans consigne.

Ces deux études visent à apporter des premiers éléments d'analyses en capitalisant les connaissances actuelles et à identifier les travaux complémentaires à conduire dans les deux prochaines années. Ces premières études, conduites dans une logique de travaux partagés en concertation avec les parties prenantes, s'inscrivent dans une série de travaux à mener d'ici 2023. L'objectif de ces différents travaux est de pouvoir disposer de tous les éléments nécessaires à une prise de décision en 2023 sur les modalités de mise en place, si nécessaire, d'un dispositif de consigne adapté au cas de la France.

Le bilan de cette étude est disponible sur le site internet de l'ADEME https ://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/4592-consigne-pour-reemploi-et-recyclage-des-bouteilles-de-boissons.html

- ***Groupe de travail « sanction et police déchets » : une réunion***

Pour faire suite à la mesure 39 de la feuille de route économie circulaire « Simplifier les contraintes pour les autorités chargées de la police déchets de façon à la rendre plus efficace, notamment sur la lutte contre les dépôts sauvages de déchets », le ministère de la Transition Ecologique et solidaire a rassemblé les parties prenantes au sein d'un groupe dont les objectifs étaient de :

- faire un état des lieux des différentes polices (maire, préfet, président d'EPCI…) ;
- évaluer la pertinence des autorités actuelles, de faire un état des lieux des sanctions existantes (quelles sont les sanctions efficaces et qu'est-ce qui les rend efficaces ? Créer de nouveaux outils ? Utiliser de nouvelles technologies ?) ;
- réfléchir sur une simplification des contrôles ;
- élaborer des propositions de mesures visant à renforcer les modalités de contrôle et de sanc-

tion mises en œuvre par les collectivités locales.

En mars 2019, un premier guide sur la partie prévention a été publié sur le site de l'ADEME « Caractérisation de la problématique des déchets sauvages ».

La réunion de février porte sur la partie sanction du projet du guide visant à aider les collectivités dans la lutte contre l'abandon de déchets. Ce guide intitulé « Guide relatif à la lutte contre les abandons et dépôts illégaux de déchets » a été publié en décembre 2020 https ://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20lutte%20d%C3%A9chets.pdf.

- ***Lutte contre le gaspillage d'imprimés publicitaires non sollicités : une réunion***

Dans le cadre de ses missions en faveur de la consommation responsable et de la lutte contre le gaspillage, l'ADEME a réalisé une enquête quantitative et qualitative auprès des particuliers portant sur :

- les imprimés publicitaires sans adresse (IPSA) : place, pratiques et perception auprès des particuliers ;
- le STOP PUB : bilan, pratiques, retour d'expérience et niveau d'intention à l'apposer dans le futur ;
- les perspectives en matière de réception des IPSA : intérêt, ouverture et préférences des particuliers concernant différents modèles imaginables en matière de réception des IPSA.

L'ADEME a constitué un groupe de travail avec différentes parties prenantes dont le Cercle National du Recyclage pour mener une réflexion visant à favoriser des dynamiques d'actions collectives pour la réduction du gaspillage papier lié aux IPSA non lus. Les résultats de l'étude ont été présentés au groupe avec les objectifs qui en découlent en vue d'une réduction du gaspillage lié aux IPSA (imprimés publicitaires sans adresse) non lus. Des propositions d'actions dans le cadre d'un plan d'actions collectif ont été formulées par l'ADEME et soumises aux membres pour répondre aux objectifs suivants :

- objectif 1 : Doubler le taux d'apposition du dispositif STOP PUB pour atteindre 34% des boîtes aux lettres françaises ;
- objectif 2 : Améliorer l'efficacité du dispositif STOP PUB : portée le dispositif à la connaissance des cibles et respect de la mention ;
- objectif 3 : Rationaliser et réduire à la source les volumes d'IPSA distribués auprès des particuliers ;
- objectif 4 : Se mettre en capacité de suivre et mesurer les évolutions des pratiques et perceptions des Français en matière d'IPSA et du dispositif STOP PUB pour faire évoluer les objectifs de manière pertinente.

Le Cercle National du Recyclage est en accord avec les quatre objectifs énoncés et a proposé d'être relais auprès de ses collectivités des différentes actions entreprises (distribution du nouvel autocollants stop pub, expérimentation « oui à la pub »).

- ***Conseil National Stratégique du label économie circulaire : deux réunions***

L'ADEME a développé un référentiel visant l'accompagnement et la reconnaissance des démarches territoriales d'économie circulaire, déjà téléchargé par plus de 300 territoires. Dans l'objectif de massifier l'utilisation du référentiel et proposer un système de labellisation aux collectivités et EPCI volontaires l'ADEME a mis en place une gouvernance spécifique pour piloter l'ensemble de ce dispositif : Une gouvernance partenariale et ouverte. Le Cercle National du Recyclage fait partie des membres du Conseil National Stratégique. Lors des réunions, la composition et la validation du rôle des instances complémentaires au CNS ont été élaborées : la Commission Nationale du Label et le Comité d'Orientation Opérationnel. L'actualité

concernant le référentiel, le label, et les évolutions à venir sont présentés à chaque réunion ainsi que le bilan de la Commission Nationale du Label.

- ***Comité de suivi « actualisation 2019 des flux de produits graphiques en France » : deux réunions***

Il s'agit de la dixième analyse conduite par SEREHO, correspondant à l'année civile 2019, visant à évaluer les quantités de papiers à usages graphiques utilisées en France et leur potentiel de récupération en vue d'un recyclage. Les résultats présentés dans le document sont principalement fondés sur des travaux d'actualisation. Des approches différentes ou complémentaires sont utilisées chaque fois qu'une opportunité apparaît. Il s'agit de tenter d'améliorer la qualité des résultats en mettant en œuvre des moyens de recoupement différents. Cette étude permet aussi de mesurer les papiers soumis à l'éco-contribution pour calculer le taux de contribution qui impacte les soutiens des collectivités.

## 4. AFNOR

- ***Commission X30M « Economie circulaire » : une réunion***

La commission s'est penchée sur les résultats de l'enquête publique sur les normes techniques relatives aux déchets :

- NF EN 13965-2 Caractérisation des déchets - Terminologie - Partie 2 : termes et définitions relatifs à la gestion ;
- NF EN 14899 Caractérisation des déchets - Prélèvement des déchets - Procédure-cadre pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'échantillonnage ;
- XP X30-901 Économie circulaire - Système de management de projet d'économie circulaire - Exigences et lignes directrices.

## 5. ADHERENTS

Le Cercle National du Recyclage est sollicité pour suivre des groupes de travail spécifiques de ses adhérents afin d'apporter son expertise et sa vision nationale.

- ***Paris une ville sans plastiques en 2024 : deux réunions***

À la suite de la conférence de 2019, la ville de Paris a organisé des groupes de travail pour identifier les actions à mener dès 2020 afin de lever les freins à la suppression du plastique à usage unique autours de trois thèmes : supprimer les plastiques dans les évènements sportifs pour 2020, supprimer les contenants en plastique à usage unique au sein de la restauration hors domicile pour 2021 et comment atteindre le zéro plastique à usage unique en 2024.

- ***Copil Etude territoriale SYMEVAD : deux réunions***

Le SYMEVAD a lancé une étude territoriale pour le passage à l'extension des consignes de tri et a sollicité le Cercle National du Recyclage pour y participer. L'étude a mis en avant plusieurs scénarios intégrant le rapprochement avec d'autres collectivités comme le SMAV, la communauté de communes de Pévèle Carembault, et la CABBLAR du Béthunois afin de dimensionner le centre de tri.

- ***Cotech modernisation centres de tri MEL : trois réunions***

La Métropole Européenne de Lille souhaite passer en extension des consignes de tri et moderniser ses centres de tri. Particularité de la métropole, les emballages en verre sont collectés en mélange avec les

emballages dits corps creux, ce qui empêche la MEL de faire appel à d'autres centre de tri existant pour trier les déchets de ses habitants. Le Cotech a pour objectif de partager les problématiques de la Métropole et de trouver les solutions pour que la population de la Métropole puisse trier tous ses emballages au 1er janvier 2023.

## 6. AUTRES RÉUNIONS

- ***Plateforme déchets inter associations : une réunion***

Lieu d'échanges pour définir la stratégie commune et les positions à défendre sur les problématiques déchets, cette plateforme se compose d'AMORCE, de France Urbaine, de Villes de France, de l'AdCF, de l'ARF, de l'APVF, et du Cercle National du Recyclage. Les axes de travail sont la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire et la consigne pour recyclage des bouteilles de boisson en plastique.

- ***Cotech observatoire déchets en Hauts de France : deux réunions***

Ce comité technique a pour mission de réfléchir à la création d'un observatoire régional des déchets en Hauts de France et de définir ses missions de base et ses missions complémentaires. Avec plusieurs ateliers sur des problématiques différentes, le Cotech a établi une méthode visant à créer cet observatoire et répondant aux attentes des acteurs.

- ***Groupe de travail RUDOLOGIA « Cadre de confiance Réemploi » : une réunion***

Rudologia a lancé un groupe de travail entre collectivités, acteurs de l'ESS et éco-organismes sur la thématique du réemploi. La Loi AGEC (article 57) fixe des obligations de mise à disposition de zones de réemploi sur les déchèteries et de conventionnement/contractualisation avec les acteurs de l'ESS qui en font la demande. Le but de ce groupe de travail est de construire avec les membres un « cadre de confiance » entre tous ces acteurs qui doivent (ou devront) nécessairement travailler de concert sur ce sujet au niveau local. Le contenu d'un tel cadre de confiance pourra prendre la forme d'une charte, de conventions types, de séries de réunions d'information ou d'échanges, de fiches de bonnes pratiques... A l'occasion, le Cercle National du Recyclage a partagé sa convention réemploi récemment publiée et a lancé un appel à ses adhérents pour avoir un aperçu de l'avancée des collectivités sur la question du réemploi au sein de leurs installations (les actions déjà engagées, en cours, en projet).

- ***Instances de la MRES : six réunions***

Le Cercle National du Recyclage fait partie du réseau de la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités. A ce titre le Cercle National du Recyclage participe à la vie de l'association MRES (Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités).

Participation aux différentes réunions pour l'organisation de la maison associative et gestion du bâtiment ;

Aide lors du déménagement des locaux de la MRES au 5 rue Jules de VICQ (apport en déchèterie, ménage, aide à manutention…)

Entretiens avec un représentant élu et un représentant administratif de la MRES pour l'adhésion de nouvelles associations au réseau MRES ;

Participation à l'Assemblée générale de la MRES.

# ⇨ AUTRES RENCONTRES

**Dans le cadre de ses missions de représentation des collectivités locales, le Cercle National du Recyclage a ainsi rencontré de nombreux acteurs de la gestion des déchets tant dans son rôle de défense de l'intérêt de ses adhérents que dans la veille de filières dans le but de tisser de nouveaux réseaux d'échanges et de partages d'expertise.**

En 2020, et malgré le confinement le Cercle National du Recyclage a rencontré :

- Jean-François MOLLE, consultant, 10/01
- Cédric BOURILLET, Directeur DGPR, 3/02
- Guillaume DUPARAY, Ecosystem, 6/02
- Sylviane OBERLE, AMF, 6/02
- Remi LANTREIBECQ, Direction générale des entreprises, 5/03
- Isabelle CONCHE, SIVED, 25/08
- Ludovic DEGAND Ecologic, 5/09
- Maxime ANNONIER, TRIVALIS, 30/09
- Vita EVENAT, citoyenne , 7/10
- Françoise WEBER, FNADE, 21/10
- Alain CLAUDOT, Re-fashion, 16/11.

# ⇨ AUTRES ACTIVITÉS

- ***Relations presse*** : presse écrite et presse internet (Environnement Technique, Environnement Magazine, Gazette des Communes, Recyclage Récupération, déchets infos, technicité, l'écho circulaire …)

- ***Communiqués de presse***

  - Communiqué du 6 octobre 2020

    *« La REP emballages : Juste l'essentiel »*

  - Communiqué du 3 septembre 2020

    *« La convention qui simplifie la gestion du réemploi »*

  - Communiqué du 2 juillet 2020

    *« Publication d'une note visant à accélérer la collecte des bouteilles plastique »*

  - Communiqué du 11 juin 2020

    *« Mise à l'écart du Cercle National du Recyclage »*

  - Communiqué du 17 février 2020

    *« Mise en ligne de la dernière publication de l'association »*

  - Communiqué du 7 janvier 2020

    *« Économie circulaire : les associations de collectivités locales souhaitent un texte de consensus. »*

  Trois courriers ont été mis en ligne en 2020 :

  - Courrier du 1er juillet 2020

    Courrier électronique adressé à monsieur Fabrice MORONVAL, Bureau de la prévention des déchets et des filières REP (DGPR), Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES)

    *« Propositions de modification du cahier des charges «emballages» »*

  - Lettre ouverte du 25 juin 2020 :

    Lettre ouverte d'AMORCE, du CNR, de la CLCV, d'UFC-Que Choisir et de l'UNAF au Premier ministre pour une gouvernance des filières de responsabilité élargie des producteurs associant tous les acteurs

    *« Pour une gouvernance des filières de responsabilité élargie des producteurs associant tous les acteurs »*

  - Courrier du 13 février 2020 :

    Courrier adressé à madame Brune POIRSON, secrétaire d'état auprès du ministre d'Etat, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire

    *« Information sur le fonctionnement du Cercle National du Recyclage »*

- ***trois revues de presse*** : présentant l'ensemble des articles mentionnant le Cercle National du Recyclage :

  - « automne 2019 » ;
  - « hiver 2019-2020 » ;
  - « printemps 2020 ».

- ***Réponses aux sollicitations***

  Le Cercle National du Recyclage répond le plus rapidement possible à toutes les sollicitations de ses adhérents sur l'ensemble des sujets déchets. Il relaie leurs problématiques aux pouvoirs publics et intervient auprès des éco-organismes afin de les solutionner.